

2 JUN 2015



Direction générale  
des patrimoines

Le directeur général

Madame Le BOT-HELLY  
Conservatrice générale du Patrimoine

Sous-couvert de Monsieur le directeur  
régional des affaires culturelles  
Service régional de l'archéologie

**Objet :** lettre de mission relative au déploiement de l'application *ARP*

L'État assure une mission de tutelle scientifique et technique et de police administrative sur l'archéologie nationale qui entraîne un travail d'instruction dans un cadre réglementaire régi par le livre V du code du patrimoine.

Dans les services régionaux de l'archéologie, l'instruction des dossiers d'archéologie programmée et préventive fait intervenir agents administratifs et personnels scientifiques tout au long de la chaîne opératoire.

La plupart des régions gèrent, cette chaîne depuis 2001 soit au moyen de l'application informatique *Patriarche* (via le module « Opérations »), soit au moyen de bases « maison » construites à partir de logiciels bureautiques.

La nouvelle application informatique conçu à l'usage des services « métiers » -*Archéologie Préventive et Programmée*- facilite cette instruction.

Elle offre une vision clarifiée de la procédure et aide à l'édition des actes administratifs (arrêtés préfectoraux et lettres de notification).

Elle remplace le module « opérations » de l'application *Patriarche 1* et les éventuelles bases de données développées dans les services déconcentrés.

Depuis juin 2012, trois régions bénéficient de cette nouvelle application : la Franche-Comté, la Basse-Normandie et la Bourgogne.

Suite au rapport de l'inspection générale des affaires culturelles remis en février 2014, une demande forte exprimée par les différents acteurs du projet montre la nécessité d'accompagner de manière opérationnelle le déploiement de cette nouvelle application.

C'est pour cette raison que je souhaite vous confier une mission d'accompagnement auprès des services régionaux de l'archéologie.

Cette démarche d'appui passe par la présentation des enjeux et des apports de ce nouvel outil à la modernisation de l'action des services déconcentrés.

Elle consiste à :

1/ apporter un appui aux acteurs des services régionaux de l'archéologie pour réaliser avec eux un état des lieux sur l'organisation fonctionnelle du suivi de la chaîne opératoire des dossiers d'archéologie en lien avec les outils informatiques et bureautiques actuellement utilisés au bénéfice de la procédure opératoire d'archéologie ;

2/ présenter les fonctionnalités de l'application pour en montrer la souplesse d'application au regard de l'organisation de travail souhaité par les services au plan local et la stabilité des données que procure un système national partagé par tous ;

3/ formuler toutes recommandations pratiques pour engager le processus de déploiement dans une démarche et une méthode concertées, notamment en prenant compte les observations faites par les agents des SRA et leurs représentants ;

4/ apporter une contribution au groupe projet et au comité de pilotage de *ARP*.

Pendant la durée de votre mission, vous serez placée sous l'autorité fonctionnelle du sous-directeur de l'archéologie. Vous serez amenée à effectuer des déplacements sur le territoire national.

Dans l'exercice de votre mission vous vous appuyerez sur la sous-direction de l'archéologie, en particulier le bureau chargé de l'utilisation et de l'élaboration des inventaires archéologiques et sur le département des systèmes d'information patrimoniaux qui ont en charge ce dossier.

Vous vous appuyerez également sur les inspecteurs territorialement compétents notamment pour la préparation de la rencontre des services en région.

Vous voudrez bien m'informer régulièrement de l'avancement de cette mission.

Je vous prie d'agréer, Madame la Conservatrice générale, l'expression de mes respectueux hommages.

Vincent BÉRIOT

Copie  
de partement des S.S. patrimoniaux  
Sous-direction de l'archéologie  
inspection des patrimoines  
S.C.